



LE TOUR DU LAC

Bulletin mensuel
d'information

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 16 numéro 4

Avril 2022

Il est où le printemps ?



Depuis le début du printemps...
il y a ce refrain qui me trotte dans la tête !



Doux printemps quand reviendras-tu ...
Faire pousser de l'herbe, faire pousser de l'herbe ?
Doux printemps quand reviendras-tu...
Faire pousser de l'herbe pour m'asseoir dessus ?

Dans ce numéro :

Il est où le printemps ?	1
Merci à nos entrepreneurs	2
Distribution d'arbres	
Jour de la terre	
Surplus d'eau dans le réseau d'égout municipal	3
Prenons soin de notre sys- tème d'égout	4
Chronique l'Avertisseur	
Publicité : Mousti-zz-Abo	5
Potager collectif	6
Récupération de pellicule de plastique souple	7
Départ de M. Robert Carier	
Service destiné aux per- sonnes vivant en RPA	
Des nouvelles de votre Coop	8
Jean-Paul Bertrand, sculpteur sur pierre	9
Offre d'emploi	10
Coordonnées de la Mairie	11
Message important	
Avis à tous	

Merci à nos entrepreneurs

Suite à une série de bris subis à notre camion de déneigement, nos déneigeurs locaux, Entrepreneur Gilles Cloutier Inc. et Excavation Lac-Édouard sont venus en relève pour nous dépanner. Ainsi, tous nos citoyens n'ont pas eu à subir trop d'inconvénients dus à des rues ou chemins non déneigés.



Excavation Lac Édouard

R.B.Q.: 8294-7318-38



- Terrassement
- Excavation
- Transport
- Installation de fosse septique

Prop.: Réjean Rioux

Tél./Fax: (819) 653-2006

2050 Chemin du Lac Édouard, Lac Édouard, Qc, G0X 3N0

Encore une fois Merci à vous deux, car, comme le disait si bien Gilles Vigneault,
« Mon pays, ce n'est pas un pays, c'est l'hiver... Mon chemin, ce n'est pas un chemin, c'est la neige... »

Distribution d'arbres

Dans le cadre de « Mai, mois de l'arbre », **le samedi 14 mai**, à compter de 9 h, et ce, jusqu'à 11 h, au Magasin général, il y aura distribution d'arbres provenant de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice.



Apportez vos contenants (boîtes, sacs, etc.).

C'est gratuit! Premier arrivé, premier servi!

Lac-Édouard, un rendez-vous avec la nature !

Jour de la Terre

Le 22 avril prochain, ce sera la Journée mondiale de la Terre. Cet événement nous permet de réfléchir aux gestes que l'on peut poser pour prendre soin de notre environnement.

Depuis quelques décennies, on parle souvent de **Développement durable**. Ce terme est souvent défini comme un développement qui « répond aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la possibilité des générations futures de répondre à leurs propres besoins ».

Souhaitons que nous puissions changer nos habitudes de vie et de consommation pour un avenir durable.



Surplus d'eau dans le réseau d'égout municipal



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE

Lac-Édouard, le 6 avril 2022

Madame, Monsieur,

La municipalité a noté l'arrivée d'un surplus d'eau au système de traitement des eaux usées municipal. Cet excédent d'eau a pour effet de surcharger toutes les composantes du système, d'en diminuer l'efficacité et d'augmenter les risques de bris. Nous avons aussi noté que cette arrivée excédentaire d'eau se produit au printemps, lors de la fonte des neiges, alors que la nappe phréatique est haute ou à d'autres moments de l'année, après de fortes pluies.

Suite à une inspection du réseau d'égouts, il appert qu'il y a un écoulement inhabituel d'eau dans la partie de ce dit réseau passant devant votre demeure, lors des périodes ci-haut mentionnées. C'est pourquoi, notre inspecteur municipal procédera à une inspection de votre sous-sol afin de vérifier la conformité des raccordements de votre pompe submersible visant à pomper le surplus d'eau que s'accumule dans votre sous-sol.

Advenant que votre pompe submersible soit raccordée au réseau d'égout, la Municipalité vous demande de prendre toutes les mesures nécessaires afin de corriger cette situation et de faire en sorte que l'eau qui s'accumule dans votre sous-sol ne se retrouve plus dans le réseau d'égout municipal. Un délai de deux semaines vous est accordé pour corriger cette situation.



Toutes ces mesures ne visent qu'un seul but : assurer à tous les citoyens dont la résidence est raccordée au réseau d'égouts municipal le meilleur service possible quant au traitement de leur eaux usées et éviter l'installation d'équipements supplémentaires, toujours très coûteux.

Comptant sur votre collaboration, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Mélanie Dagenais,
Directrice générale, Greffière-trésorière



En vertu de l'article 27 du Règlement 150-2016 relatif aux rejets dans le réseau d'égout de la Municipalité de Lac-Édouard,

« Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement ou entrave le travail d'un fonctionnaire ou employé chargé de l'application de ce règlement, lui fait une déclaration fausse ou trompeuse ou refuse de lui fournir un renseignement ou un document qu'il a le droit d'obtenir en vertu du règlement commet une infraction et est passible des amendes suivantes :

1° dans le cas d'une première infraction, une peine d'amende maximale de 1 000 \$ pour une personne physique et de 2 000 \$ pour une personne morale;

2° en cas de récidive, une peine d'amende maximale de 2 000 \$ pour une personne physique et de 4 000 \$ pour une personne morale. »

Prenons soin de notre système d'égout

Le système de traitement des eaux usées du village ne peut tout traiter.

Voici quelques objets que vous ne devez pas jeter dans la toilette **car ils bloquent les pompes** :

- mégots de cigarette
- condoms
- serviettes hygiéniques
- solvants
- sable
- **lingettes**

En fait, le système de traitement des eaux usées ne traite que : l'urine, les excréments et le papier hygiénique.

En respectant ces règles, que nous vous répétons à chaque année, nous éviterons des problèmes liés à notre système d'égout.

Merci de votre collaboration.



Mes lingettes :
Je les jette à la poubelle,
pas aux toilettes !



Chronique l'Avertisseur



Les incendies n'arrivent pas qu'aux autres !

- ✓ Avez-vous vérifié que rien n'est à proximité ou collé sur vos plinthes électriques et autres appareils de chauffage ?
- ✓ Avez-vous vérifié vos avertisseurs de fumée en appuyant sur le bouton test ?
- ✓ Pour éviter des blessures ou même des décès, évitez à tout prix d'effectuer de la friture dans un simple chaudron !

Si vous désirez plus d'informations sur ce sujet, communiquez avec la division prévention du Service de sécurité incendie de Ville de La Tuque au 819-523-9797.

Le samedi 26 mars dernier, le chalet situé au 374, chemin Baie-Bouleau Sud, a été détruit par le feu. Malgré l'intervention des nos pompiers et de ceux de la caserne de La Tuque, le bâtiment, majoritairement fait de bois, est une perte totale.

Un grand merci à tous nos valeureux guerriers du feu pour leur intervention.



Publicité : Mousti-ZZ-Abo



**Votre Solarium 3 saisons et...
vous pourrez bientôt manger, relaxer
et même dormir "dehors", à l'abri des
moustiques et des intempéries!**



**Visitez notre Site Web:
Mousti-zz-Abo à La Tuque et ses environs**

NATHALIE MARTEL ET JONATHAN MUIR

&

FRANCE MÉTIVIER ET RÉJEAN PINEL

Représentant(e)s autorisé(e)s

819 709-4589

Pour une estimation
gratuite de
« votre projet »,
un simple coup
de fil et nous irons
vous rencontrer !

Potager collectif

LE POTAGER D'ÉDOUARD EST DE RETOUR



POTAGER COLLECTIF DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD

Qu'est qu'un potager collectif ?

Un potager collectif est un potager entretenu (semé, planté, arrosé, désherbé) par les gens d'une communauté et récolté par les gens de cette communauté. La récolte n'appartient pas à une personne en particulier.

Venez faire pousser des projets éco-citoyens pour embellir notre communauté.

Pour participer, contactez-nous au 819-653-2438 ou infos@lacedouard.ca



Récupération de pellicule de plastique souple

Nos matières résiduelles prennent le chemin de Saint-Étienne-des-Grès pour se rendre chez Énergiecycle. Depuis un certain temps, cette régie n'acceptait plus les pellicules de plastique souple (sac, pellicule enveloppante, etc.)

Tout cela est maintenant chose du passé, car des entreprises canadiennes sont maintenant capables de valoriser les sacs et autres pellicules de plastique souple. Ils seront transformés en plastique granulé prêt à être intégré dans la fabrication de nouveaux produits de plastique.

Afin de faciliter la collecte, nous vous invitons à faire chez vous des « sacs de sacs », en mettant toutes vos pellicules de plastique souple dans un sac de plastique. Une fois rempli, nouez le sac; vous pouvez alors le mettre dans votre bac ou sac de recyclage. Cette procédure facilitera le travail au centre de tri.

Voici des exemples de pellicules de plastique souple : emballage des fruits et légumes à l'épicerie, sacs des commerces en plastique souple, sacs de type Zip Lock propres. Merci de faire ces petits gestes pour notre environnement à tous !



Départ de monsieur Robert Carier

Après quelques années à l'emploi de la municipalité, à titre d'employé de voirie, monsieur Robert Carier a quitté son emploi le 21 mars dernier. Nous lui souhaitons tout le succès possible dans ses nouveaux projets.

Service destinée aux personnes vivant en RPA

Service destiné aux personnes vivant en résidence privée pour aînés (RPA)

CAAP
SUR LE BAIL

UN PROBLÈME AVEC VOTRE BAIL EN RPA?

Le CAAP de votre région peut...

Vous INFORMER.

- De vos droits et de vos obligations

Vous AIDER.

- À faciliter la communication avec votre propriétaire
- À préparer votre dossier
- À contester une augmentation de loyer ou à dénoncer la qualité des services reçus
- À mettre fin à votre bail, selon les circonstances

Vous ACCOMPAGNER.

- À toutes les étapes de votre démarche
- Écoute et empathie, confidentialité et gratuité

caap-mcq.qc.ca

Avec la participation de :

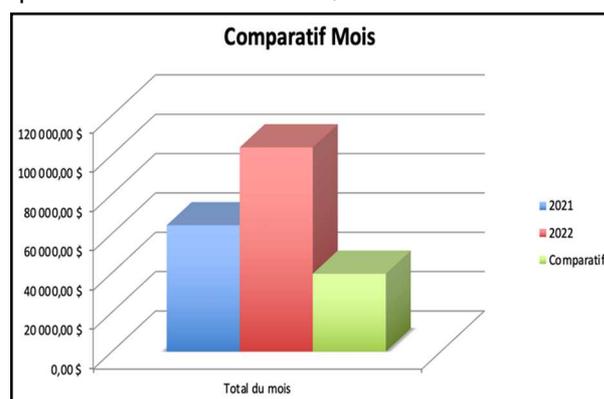
Québec

Centre d'assistance
& d'accompagnement
aux plaintes
caap
Mauricie-Centre-du-Québec

Des nouvelles de votre Coop

Les ventes au Magasin général sont encore en progression. Pour le mois de mars 2022, elles étaient supérieures de 61,6 % comparativement à celles de mars 2021. De plus, pour les trois premiers mois de 2022, soit janvier, février et mars, elles dépassent celles de 2021 pour le même trimestre de 43,4 % pour se chiffrer à 286 280 \$.

Comparatif Ventes Nettes COOP			Mars		2022
Total du mois			2021	2022	Comparatif
			64 227,62 \$	103 801,06 \$	39 573,44 \$ 61,61%



Nouvelles heures d'ouverture

Dimanche au mercredi : 8 h 30 à 18 h
Jeudi, vendredi et samedi : 8 h 30 à 20 h



Venez découvrir nos excellents produits de l'érable provenant d'une érabièrre de la Mauricie.



De plus, profitez de votre prochaine visite pour consulter nos divers spéciaux, entre autres :



Jean-Paul Bertrand, sculpteur sur pierre



Plusieurs artistes habitent Lac-Édouard, soit en permanence ou comme villégiateurs. Jean-Paul Bertrand est de ce groupe. Durant la belle saison, il réside à son chalet situé dans la baie du Village. Époux de Marielle Cormier, père de deux fils, Philippe et Pascal, grand-père de Malorie, d'Édouard et Théodore, monsieur Bertrand a su développer ses talents de sculpteur sur pierre. Jean-Paul est le cousin de Lise et Lisette Bertrand de Lac-Édouard.

Dessinateur industriel et infographiste de formation, monsieur Bertrand a travaillé à la construction de LG-2 après un séjour de cinq ans au sein de la Légion étrangère. Il a ainsi parcouru le monde : France, Madagascar, Guyane française, etc. Il a poursuivi sa carrière d'infographiste à la Ville de Laval, plus précisément au Service de l'évaluation avant de prendre sa retraite en 2007.

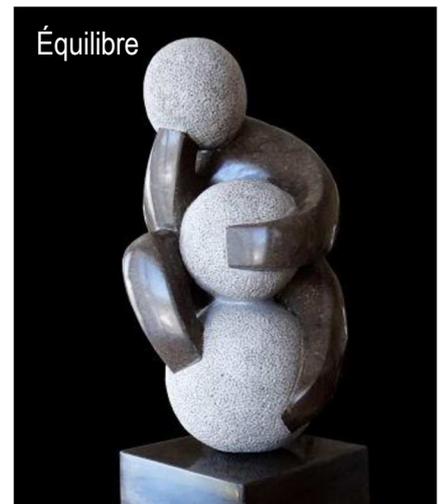
Entre autres talents, monsieur Bertrand est un sculpteur hors pair. Il pratique son art à l'Atelier 213 à Laval en plus de participer à de nombreuses expositions. Vous pourrez voir l'ensemble de ses œuvres à : <https://sites.google.com/site/jeanpaulbertrandsculpteur/>

Péril en la demeure



Histoire de vous mettre
l'eau à la bouche,
voici quelques-unes
de ses œuvres.

Équilibre



Fille de marin



Belle



Fantôme



Offre d'emploi : Préposé-e à l'accueil Lac-Édouard

Préposés(es) à l'accueil Lac Édouard

Description du poste:

- Recevoir et enregistrer les clients
- Tenir le registre des réservations
- Enregistrer les captures
- Saisonnier (mai à octobre)

Horaire :

- Temps partiel ou temps plein
- Saisonnier (Mai à octobre)

Date d'entrée en fonction :

- Mai 2022

Qualités recherchées:

- Connaissance de base en informatique
- Entregent
- Habilité à travailler en équipe
- Être autonome, responsable et débrouillard(e)

- Possibilité d'être logé (Idéal pour couple)



Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent soumettre leur curriculum vitae par courriel à l'adresse suivante : zackississink.vp@reseauzec.com

À l'attention de Denys Loiselle (418)285-9424

Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238
Courriel : infos@lacedouard.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal
Lundi au jeudi :
9 h à 12 h et 13 h à 16 h
Vendredi : Fermé



Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca

Rédaction et mise en page :

Larry Bernier
Rollande Lecours
Courriel : bernier.lecours@icloud.com

Message important

Si vous avez des informations à transmettre ou des articles à publier, communiquez avec les responsables du journal avant le premier mardi du mois.

N.B. Toutes les informations doivent nous parvenir par courriel.

Nous vous remercions de votre collaboration,
Rollande Lecours et Larry Bernier
Téléphone : (819) 653-2155.
Courriel : bernier.lecours@icloud.com

DIRECTION GÉNÉRALE - TAXATION MUNICIPALE

Madame Mélanie Dagenais
Directrice générale et greffière-trésorière
(819) 680-0779 / Courriel : infos@lacedouard.ca

PERMIS DE CONSTRUCTION - INSPECTION MUNICIPALE

Inspecteur municipal
(819) 653-2138 / Courriel : inspection@lacedouard.ca

CHANGEMENT D'ADRESSE - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Madame Sylvie Héon
Adjointe administrative
(819) 653-2238 / Courriel : agente@lacedouard.ca

DÉVELOPPEMENT RURAL

Madame Nancy Hudon, agente rurale
(819) 653-2438 / Courriel : nancy.hudon@lacedouard.ca

HYGIÈNE DU MILIEU

Monsieur Jean-François Lessard
Responsable des eaux usées et eau potable
(819) 653-2238 / courriel : jean-francois.lessard@lacedouard.ca

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée régulière :
Le mardi 10 mai 2022 à 17 h
Bienvenue à toutes et à tous !

AVIS À TOUS

Les chiens doivent toujours être soit attachés, en laisse ou dans un espace clôturé.

Le règlement 133-2012 s'applique à votre chien **et à celui de vos visiteurs**. L'amende prévue est d'au minimum 50 \$.

